

LES DOSSIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR : SUR LES TRACES D'UN AÏEUL ILLUSTRE

Contrairement aux Ordres chevaleresques, la Légion d'honneur récompense les mérites, civils ou militaires, des citoyens en dehors de toute considération sociale. Il est donc, sur le papier, donné à tout le monde de retrouver, dans son arbre généalogique, un aïeul ou un parent décoré de cette prestigieuse médaille. Pour en avoir le cœur net, interrogez la base Léonore qui recense ses titulaires. En consultant leurs dossiers, vous entrerez dans leur vie et découvrirez leurs exploits, qu'ils aient été héros des guerres napoléoniennes, brillant ingénieur ou fonctionnaire exemplaire.

PAR TONY NEULAT

Couverture du dossier de Joseph Gustave NEULAT (cote LH/1982/62).

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 53172

NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION : 15.064

Nom : Neulat,

Prénoms : Joseph Gustave

Qualité ou grade : Colonel d'infanterie breveté hors cadres
Chef d'État Major du 4^e Corps d'Armée

né le 19 Mars 1854

à Villeneuve-sur-Lot (Lot et Garonne)

a été promu au grade d' **Officier** de la Légion d'honneur

par décret du 11 JUN 1914 rendu sur le rapport

du Ministre d' **de la guerre**

pour prendre rang du 18 Mars 1914

Date du départ de la décoration : 10 JUIL 1914

Idem du brevet : 26 MARS 1915

Idem du certificat d'inscription : 20 NOV 1914

Idem de l'avis de paiement : 20 NOV 1914

GRADE ANTÉRIEUR : Chevalier 10 juillet 1899

Date du décès : le 2 Juin 1939 au Mans

1982
TITRE FAIT
BREVET FAIT

24 rue Flore au Mans Sarthe

PRÉSENTATION DU FONDS

Bonaparte, par la loi du 29 Floréal an X (19 mai 1802), institue la Légion d'honneur destinée à décorer les élites militaires et civiles, comme l'indique l'Article Premier du Titre II de la loi : « Sont membres de la Légion tous les militaires qui ont reçu des armes d'honneur. Pourront y être nommés les militaires qui ont rendu des services majeurs à l'État dans la guerre de la liberté ; les citoyens qui, par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de la République, ou fait aimer et respecter la justice ou l'administration publique. »

Des centaines de milliers de Français se sont ainsi vu décerner la Légion d'honneur. Malheureusement, une très grande partie des archives de l'Ordre n'est pas parvenue jusqu'à nous :

- A la Restauration, les dossiers du Premier Empire ayant été majoritairement détruits, à l'exception des dossiers des membres ayant accepté de prêter serment à Louis XVIII
- En 1871, lors de l'incendie de l'hôtel de Salm, où étaient entreposées les archives de l'Ordre

Ce fonds est aujourd'hui constitué de 388 450 dossiers individuels, relatifs aux membres nommés depuis la création de l'Ordre en 1802 et décédés avant 1977.

CONTENU DES REGISTRES

Chaque dossier est composé de 5 à 20 feuillets selon son importance et sa date de constitution. Il comprend divers documents administratifs et pièces justificatives, parmi lesquels :